



## WETTSA LIAISON )))

## EDITO

En tant que Maire de la Commune de Wittisheim, je me dois de revenir et de réagir par rapport aux actes terroristes du 7 janvier 2015. Un des fondements même de notre République est la Liberté, la liberté de pensée et donc la liberté de la presse, même satirique. Ces actes odieux sont complètement disproportionnés. Personne, de n'importe quelle religion, pour n'importe quel motif n'a le droit de porter atteinte à nos libertés et d'essayer d'y nuire.

Il faut, suite à ces événements, ne pas créer d'amalgame et ne pas semer la confusion. Les fous et la bêtise n'ont pas de couleur, n'ont pas de religion et n'ont pas de frontière. Des millions de personnes ont manifesté pour condamner ces actes et pour prouver qu'il y a une Unité Nationale face à ces événements.

La République (Liberté Egalité Fraternité) est une valeur qui n'appartient à personne mais que nous devons tous défendre. Lors de mon discours du 14 juillet 2014, j'évoquais la question du « vivre ensemble » et je précisais que

ce principe doit nécessairement être au centre de nos préoccupations et des affaires municipales. Tous ensemble, ces mots en disent long, ne les oublions pas, et prenons l'entière mesure de cette signification.

J'en profite également pour vous faire part d'événements aberrants qui se sont déroulés, fin janvier, à Wittisheim comme la dégradation des vitres de la salle des fêtes, et la dégradation de la cabine téléphonique à côté de l'église. Il faut condamner ces actes avec la plus grande fermeté et pour chaque dégradation une plainte sera systématiquement déposée à la gendarmerie. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas accepter ces pratiques malveillantes et négatives.

Pour finir sur une touche plus positive, soyons fiers de notre équipe de Handball qui remporte son 5ème titre de champion du monde. Voici un bel exemple d'union que j'encourage à prendre comme modèle.

Christophe Knobloch, Maire

## CHIFFRES CLÉS



Nombre moyen de véhicules traversant la Commune  
1 818 PAR JOUR



Vitesse moyenne  
51 KM/H

Source : bilan des radars de la Commune, novembre 2014.

## 01 CONSEILS MUNICIPAUX : L'ESSENTIEL

Voici l'essentiel des derniers conseils municipaux :

**20 octobre :** La responsable du projet SCOT de Sélestat et de sa Région, Catherine Adnet, était venue faire une présentation du SCOT de Sélestat qui compte 51 communes regroupées en 4 Communautés de Communes. Le SCOT, Schéma d'Organisation du Territoire, est un document d'urbanisme qui fixe des grandes orientations de développement pour les 15-20 ans à venir. Les objectifs consistent à organiser au mieux le développement du

territoire, à gérer le foncier, le préserver, le valoriser et trouver le bon équilibre entre le développement de l'habitat, de l'économie et la préservation de l'environnement.

En vue du renouvellement des baux de chasse, le Conseil a adopté la création d'une commission de location. Le Conseil adopte la constitution, ainsi que le périmètre des lots de chasse. La contenance des terrains à soumettre à la location en 2 lots est fixée à 1147,35 hectares. Le mode de location, par adjudication, a été fixé au 5 janvier.

**3 novembre :** Christine Guionie, du SDEA, était invitée à faire une présentation des modalités de la démarche zéro pesticide. L'essentiel à retenir est la loi

W FÉVRIER 2015

## COMMUNE DE WITTISHEIM

DANS CE NUMERO :

- 01 Conseils municipaux : l'essentiel
- 02 Propreté du village
- 03 Urbanisme
- 04 Mais qu'est-ce donc que cela ?
- 05 Quelques infos
- 06 Natur'Info...
- 07 Mais qui sont-ils ?
- 08 Brèves...

## AGENDA

- 7 MARS Bal public  
*Association Culturelle de Bosnie-Herzégovine*
- 15 MARS Bourse d'échanges de modèles réduits  
*Amicale des sapeurs-pompiers*
- 22 MARS Thé dansant  
*Association des Donneurs de Sang Bénévoles*
- 22 MARS  
29 MARS Elections départementales
- 28 MARS Bourse aux vêtements  
*ActiWitti Parents*
- 10 AVRIL A Friejohr fer unseri Sproch  
*La Commune*
- 12 AVRIL Chasse aux œufs  
*ActiWitti Parents*
- 20 AVRIL Collecte de sang  
*Association des Donneurs de Sang Bénévoles*
- 23 AVRIL Maisons fleuries - Remise des prix  
*La Commune*
- 26 AVRIL Rallye touristique motos  
*Moto Club du Ried*
- 1ER MAI Grand concours de pêche  
*A.A.P.P.M.A.*

Labbé qui vise à interdire les produits phytosanitaires sur les espaces verts communaux en 2020 et aux particuliers en 2022. Le Conseil propose de poursuivre cette démarche et d'associer la population par des réunions publiques. Le projet de la salle polyvalente suit son cours. Le Conseil décide (17 voix pour et 2 abstentions) de procéder à l'intégralité des travaux de remise à neuf de la grande salle, de la petite salle, d'une salle de réunion et le renouvellement de la cuisine, avec un budget prévisionnel de 1 450 000 € HT.

**1er décembre** : La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Renoué) de 2014 instaure la modernisation des documents de planification et d'urbanisme. La commune a l'obligation de faire évoluer le POS vers un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Les explications relatives à cette démarche ont été présentées par Madame Lyautey du SDAUH d'Obernai. Les principales mesures comprennent le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes, la caducité des POS, le report de l'échéance de «grenellisation» des PLU, les nouvelles règles d'ouverture à l'urbanisation des zones IINA/IIAU. La commune de Wittisheim possède un POS, révisé en 2000, et est donc concernée par sa suppression en 2016 ou 2017 et à un retour au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Il y a 4 possibilités : retour au RNU, carte communale, PLU communal et PLU intercommunal. L'ambition du PLUI est d'établir un projet de territoire partagé à l'échelle de la communauté de Communes, traiter les politiques d'aménagement à une échelle plus pertinente, et ne pas gommer les spécificités des communes et leur identité. L'objectif est d'engager une réflexion sur les démarches à entreprendre par la suite. Il est important de réglementer les constructions et donc d'avoir un document d'urbanisme cohérent et complet.

L'instauration de tarifs pour droit de place pour les cirques à hauteur de 35€ par jour d'occupation (devant la salle polyvalente) a été adoptée à l'unanimité. Le droit de place pour l'emplacement devant la Place de l'Eglise pour les camions pizza ou autre vente alimentaire est de 10€ la soirée. Le Conseil adopte également, à l'unanimité, l'acquisition d'un bien immobilier pour la somme de 100 000 € tous frais compris, sis 19-21 rue de Hilsenheim, bien situé devant l'école.

**12 janvier 2015** : Cassandre MAURY des Jardins de Gaïa était venue présenter les enjeux du commerce équitable. Après son exposé, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de candidature au label Territoire de Commerce Equitable,

de s'engager dans la campagne et de soutenir le développement du commerce équitable (détails dans l'article « Natur Info »)

La durée de concession des tombes avait été fixée à 20 ans lors de la séance du Conseil du 3 novembre 2014. Mais, après vérification, texte à l'appui, il s'avère que seules les durées autorisées sont de 15, 30 et 50 ans ou perpétuelle. Il convient de modifier les tarifs comme suit : La durée des concessions passe à 15 ans. Pour une concession d'une durée de 15 ans, le tarif sera le suivant : Tombe simple : 90 €, Tombe double : 180 €, Tombe triple (uniquement celles existantes) : 270 €

**9 février 2015** : Dans beaucoup de villages en Alsace, il y a eu dans les derniers mois des commémorations liées aux 70 ans de la libération et les combattants ont été honorés mais aussi des aviateurs qui ont donné leur vie. Le 9 janvier 1945, un avion de chasse s'est écrasé à Wittisheim à côté du plan d'eau côté sud.

Il est projeté de réaliser une stèle comportant un panneau commémoratif et explicatif là où s'est écrasé cet avion de l'armée française en 1945, au lieu-dit Rotleibli, à côté du plan d'eau.

Cette stèle pourrait être en granit avec une maquette d'avion la surplombant et serait inaugurée le 8 mai 2015.

Le Conseil Municipal a décidé la cession du radar pédagogique de la commune au profit de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, cession qui sera faite à titre gratuit.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur les grandes lignes du plan d'aménagement de la forêt communale (analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme).

Suite aux propositions de la commission, afin d'éviter le stationnement gênant devant le domicile d'un particulier, rue du Stade en face du Tabac Presse, des barrières en fonte d'aluminium seront placées de part et d'autre de l'entrée du particulier.

Les compte-rendu complets sont consultables sur le site internet et en mairie. Le prochain conseil municipal se tiendra le premier lundi de mars.

Pour l'année 2015, le calendrier des séances du Conseil Municipal est le suivant :

12 JAN	9 FÉV	3 MARS	13 AVR
11 MAI	1 JUIN	6 JUIL	-
7 SEPT	5 OCT	2 NOV	7 DEC

## 02 PROPÉTÉ DU VILLAGE: TROTTOIR ET PAS CROTTOIR

Il est désagréable de se promener dans notre beau village en réalisant un véritable parcours de combattant pour tenter d'éviter les obstacles nauséabonds laissés par nos amis les chiens. Qui aime rentrer chez soi avec ses chaussures ou les roues de poussette souillées par ces déjections ? Ce phénomène se produit malheureusement un peu partout dans la commune mais plus particulièrement sur la Place de l'Eglise, refaite à neuf et très fréquentée.

Loin de vouloir brimer ces canidés, il s'agit plutôt d'éduquer leurs propriétaires à un geste civique simple mais efficace : ramasser les crottes de leurs chiens. Une feuille de papier journal ou un simple sac en plastique suffit. En plus de l'aspect visuel et olfactif des crottes de chiens, n'oublions pas qu'elles peuvent provoquer des glissades, des chutes et polluer potentiellement, par des microbes, les aires de jeux des enfants. Parce qu'il est important de se responsabiliser, préservons ensemble nos espaces de vie !

## DÉPÔT SAUVAGE - AMENDES ENCOURUES



Illustration d'un dépôt sauvage sur le terrain se trouvant rue de l'Ecluse.

L'article 15 du Nouveau Code Pénal stipule que « tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits ».

Par ailleurs, l'article 16 précise qu'en vertu de l'article R.632-1 du Nouveau Code Pénal, « est puni d'une amende pour les contraventions de 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature que ce soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ». L'article 131-3 du Code Pénal précise que « le montant de l'amende est de 152,45 € au plus pour les contraventions de 2ème classe. Il est interdit d'effectuer un dépôt (tas de terre, poubelles, déchets, etc...).

La Commune de Wittisheim dispose d'un document d'urbanisme, le POS (Plan d'Occupation des Sols). Consultable en Mairie et sur internet, il définit les règles en matière d'urbanisme. L'objectif des règles du POS est de garantir la qualité des projets et leur cohérence avec le paysage de notre village.

Nous vous rappelons qu'avant de réaliser tous travaux, une autorisation d'urbanisme doit être obtenue. Il s'agit d'une Déclaration Préalable (clôture, piscine, abris de moins de 20 m<sup>2</sup>, tout changement de l'aspect extérieur comme toiture, isolation extérieure, châssis de toit) ou d'un Permis de Construire (maison individuelle, extension, abris de plus de 20 m<sup>2</sup>...).

Toute demande ou dépôt de dossier est à transmettre à la mairie. Elle se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous mettra en rapport, en cas de besoin, avec le service instructeur, le SDAUH (Secteur Départemental d'Aménagement Urbanisme et Habitat) situé à Obernai. Pourquoi faut-il faire ces démarches ? Pour être autorisés, les travaux doivent respecter les règles d'urbanisme définies dans le P.O.S. en vigueur dans la commune.

Quels risques encourez-vous si vous faites des travaux sans autorisation ou non-conformes à l'autorisation ? Vous serez sanctionnés même si vous effectuez des travaux de faible importance. Dans ce cas, l'administration dresse et transmet un procès-verbal au procureur de la République. Cependant, s'il s'avère que les travaux effectués en infraction sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur, vous pourrez obtenir une autorisation d'urbanisme en régularisation administrative. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Mairie.

Dès l'obtention de l'autorisation, un panneau doit être installé sur le terrain, visible depuis la voie publique. Il mentionne le numéro de l'autorisation, le nom du propriétaire, la date et la nature des travaux. Cet affichage permet aux personnes désirant s'opposer à cette autorisation de se faire connaître dans un délai de deux mois (délai de recours). L'affichage doit rester en place jusqu'à la fin du chantier.

Le saviez-vous ? Wittisheim était sur le tracé de la ligne Maginot, située à cinq kilomètres à vol d'oiseau de la frontière.



Trois casemates avaient été construites aux abords du village.

L'une d'elle, le dispensaire médical, était à l'angle de l'actuelle rue du Moulin et de la rue de Muttersholtz.

C'est aujourd'hui l'emplacement du terre-plein avec les bacs à fleurs et l'abribus vert.

#### 22 - 29 mars : Elections départementales

Oui, il y a des élections en mars ! Et ce sont des élections d'un nouveau genre.

Dimanches 22 et 29 mars, nous sommes appelés à élire les Conseillers Départementaux, qui remplacent les Conseillers Généraux, lors d'élections départementales ( anciennement élections cantonales ).

Originalité de ce rendez-vous électoral : il s'agit d'un scrutin « binominal » à deux tours, c'est-à-dire que notre choix se portera sur deux noms, un homme et une femme, dans l'objectif d'assurer une parité absolue au sein du nouveau conseil départemental.

Pour assurer cette parité absolue, dans les futurs Conseils Départementaux sans doubler le nombre d'élus, le gouvernement a modifié la carte des cantons en décembre 2013. Les cantons sont plus grands, le Bas-Rhin en compte 23 et le Haut-Rhin 17.

Notre canton est désormais le N° 16 (Canton de Sélestat) et comprend 29 communes : Artolsheim, Baldenheim, Bindernheim, Boesenbiesen, Bootzheim, Châtenois, Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Elsenheim, Heidolsheim, Hessenheim, Hilsenheim, Kintzheim, Mackenheim, Marckolsheim, Mussig, Muttersholtz, Ohnenheim, Orschwiller, Richtolsheim, Saasenheim, Scherwiller, Schœnau, Schwobsheim, Sélestat, Sundhouse, La Vancelle, Wittisheim.

Le bureau centralisateur du canton N° 16 est le bureau centralisateur de la Commune de Sélestat.

Le jour des élections, n'oubliez pas de vous présenter avec une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, etc...) ainsi que la carte d'électeur.

Si vous ne pourrez pas vous déplacer à ces dates, pensez au vote par procuration. Renseignements en Mairie – 03 88 85 20 11.



Tous les logements devront être équipés d'un détecteur de fumée d'ici au 8 mars prochain. Il doit être fixé, avec vis de préférence, au plafond au point le plus central possible dans chaque espace de séjour (salon, chambre). Éviter en revanche salles de bains, buanderies, cuisines où il peut se déclencher de façon inopinée (la vapeur d'un fer à repasser suffit).

L'Assemblée Nationale a accordé, début février 2015, un délai aux propriétaires qui n'auraient pas installé de détecteur de fumée dans leur logement avant la date limite du 8 mars, les obligeant, a minima, à avoir une preuve de commande de détecteur à cette date. Cet amendement au projet de loi précise que le détecteur devra être installé avant le 1er janvier 2016.

#### Anniversaire de Marie-Louise Simler

Dans le S'Wettzer Blatt'l, une erreur s'est glissée : Madame Marie-Louise Simler, née Klein, ne figurait pas sur la liste des grands anniversaires. Elle est née le 26 mai 1934 à Wittisheim et a fêté ses 80 ans en 2014. Nous présentons nos excuses pour cette omission.

#### Nouveaux horaires de la Médiathèque

Lundi 16h – 18h

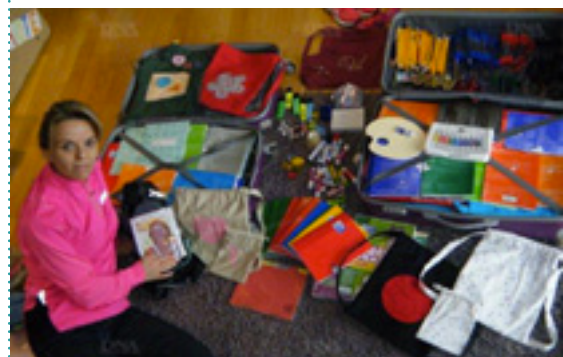
Mardi 15h – 18h

Mercredi 10h – 12h & 14h – 18h,

Vendredi 15h – 19h

Samedi 9h – 13h

#### « La Sénégalle d'Elisabeth »



Patricia Legrand, de Wittisheim, est partie le 7 février pour participer à la «Sénégalle», une course à pied – randonnée sportive solidaire - exclusivement féminine, en 5 étapes de 8 à 13 kms. Elle a décidé de nommer cette aventure «La Sénégalle d'Elisabeth», en hommage à sa sœur décédée le 22 juin dernier, qui devait faire partie de l'aventure et à laquelle elle dédie ce parcours.

À chaque étape, une action de solidarité est

organisée en collaboration avec une école. Cinq établissements scolaires sont visités pendant le séjour. Chaque participante de la course a rassemblé du matériel scolaire (cahiers, crayons, stylos, ardoises...).

Patricia Legrand avait fait un appel à la générosité des Wittisheimois et des résidents de la maison de retraite de Hilsenheim. 92 sacs et trousse ont ainsi été réunis. Ses remerciements vont vers tous ceux et celles qui ont fait preuve de générosité et l'ont aidée à préparer cette aventure : résidentes et animatrices de la maison de retraite d'Hilsenheim à l'initiative de Sylviane Marchal, élèves de la classe de Doris Fahrner, corps enseignant de Wittisheim, Carole Durand et Marielle Voegeleisen pour des actions des confirmands de la classe 2000 ainsi que les habitants de Wittisheim.

À son retour, Patricia Legrand organisera, en partenariat avec la Mairie, une soirée pour partager des photos et le film de l'aventure vécue.

#### SEMAINE DE LA GÉNEROSITÉ : 30 mars au 2 avril

Pour la deuxième année consécutive, l'école « Entre Ill et Rhin » organise la Semaine de la Générosité. Avec l'aide des enfants et des parents, les enseignants récupèrent les dons de vêtements et de jeux au profit de la Croix Rouge. À l'arrivée du printemps, on a bien souvent envie de vider ses armoires. Profitez-en et donnez aux écoliers de votre entourage, ce qui vous embarrasse, ce que vous n'aimez plus, les habits que vous trouvez démodés et les jeux qui n'ont plus d'adeptes, même s'ils semblent un peu brinquebalants. Vous pouvez également déposer vous-même vos affaires pendant les heures d'ouverture (7:50 heures à 16 heures environ). L'école se charge de stocker tous vos dons. Après Pâques, la Croix Rouge viendra récupérer les paquets.

Un grand merci à tous, quel que soit le volume du don.

#### 06 NATUR'INFO...

### WETTSA : UN TERRITOIRE DE COMMERCE ÉQUITABLE ?

Sous l'impulsion de Cassandra Maury, ambassadrice du commerce équitable aux Jardins de Gaïa, le Conseil Municipal du 12/01/2015 a décidé à l'unanimité de s'engager dans la démarche d'obtention du label « Territoire de Commerce Équitable ». De quoi s'agit-il ? Ce label est décerné aux collectivités qui s'engagent dans un changement de leurs pratiques commerciales vers des relations plus éthiques, une agriculture citoyenne et durable, et une sensibilisation des citoyens aux enjeux de la consommation responsable. Ces relations, essentiellement axées sur les pays en voie

de développement, s'étendent désormais aux pays développés, et au commerce local.

Pour acquérir ce label, la Commune, en tant qu'acheteur public devra désormais soutenir des organisations portant un des labels suivants :



Artisans du Monde, Plate-forme pour le commerce équitable, Fairtrade Max Havelaar, FAIR(e) un monde équitable et s'approvisionner de préférence chez des fournisseurs du commerce équitable. Ensuite, le Conseil Municipal devra s'engager, à l'aide d'un groupe de travail, dans un plan d'actions visant à développer ce secteur sur son aire de rayonnement.

L'objectif de cette démarche est d'agir localement et globalement en faveur d'un développement économique plus responsable et plus juste pour le producteur et pour le consommateur en rejoignant un réseau mondial de collectivités engagées dans cette même voie.

Plus d'infos : [www.wittisheim.fr](http://www.wittisheim.fr) et [www.territoires-ce.fr](http://www.territoires-ce.fr).

#### 07 MAIS QUI SONT-ILS ?



JEAN-BLAISE FEIST

Natif de Wittisheim, Jean-Blaise Feist, 57 ans, est marié. Electromécanicien chez Roger Huber, Artolsheim, il s'est investi depuis de longues années dans le monde associatif. Il a œuvré assidûment, de 2000 à 2013, comme Président du Football Club de Wittisheim. Pour ce 4ème mandat, qui fait de lui le plus ancien des conseillers municipaux, il souhaite apporter son expérience dans le domaine de l'environnement et des travaux.



YOLANDE SEYLLER

Originaire de Stotzheim, Yolande Seyller est mariée et habite Wittisheim depuis 18 ans. Maman de 2 deux enfants, elle travaille à Sélestat. Elle est technicienne d'imagerie médicale dans un cabinet de radiologie privé. Yolande est membre de la Commission Affaires scolaires et de la Jeunesse ainsi que de la Commission Forêt, Cimetière et Maisons Fleuries.



JUSTIN FAHRNER

Justin Fahrner, conseiller municipal, membre de la commission forêt-environnement-développement durable-cimetière et maisons fleuries, conseiller communautaire.

#### 08 BRÈVES'

### CORRESPONDANTE LOCALE DE PRESSE

Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un article de presse à l'occasion d'un anniversaire (80, 85, 90 ans et plus), de noces d'or ou de diamant, d'un mariage ou d'un décès, peuvent prendre contact avec la correspondante locale : Emilie Schutz, Mairie de Wittisheim 03 88 85 20 11 [mairie.wittisheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.wittisheim@wanadoo.fr)



EMILIE SCHUTZ

### NOUVELLE BOÎTE AUX LETTRES



Afin de faciliter la vie des citoyens, une nouvelle boîte aux lettres de la Poste sera installée, sous peu, rue de la Mairie, à hauteur de l'arrêt de bus, avant l'entrée de l'Agence Postale Communale.



Infos – renseignements : Mairie de Wittisheim Communication & développement économique [www.wittisheim.fr](http://www.wittisheim.fr) - 03 88 85 20 11